



ANCO Atlantique

5, rue Maryse Bastié

64600 ANGLET

Tél : 05-59-41-17-36

Email : contact64@ancogroupe.fr

Anglet le 31 Juillet 2026,

SIDB – USID PAU

Camp Aspirant Zirnheld BP 594

64 010 PAU CEDEX

A l'attention de Mme BETOUS

Léandre.bétous@intradef.gouv.fr

Nos réf : PG/PG

N° rapport : AN 26042 CTC/RICT/00

RAPPORT INITIAL de Contrôle Technique PHASE PRO / DCE

**AFFAIRE : Création d'un auvent stand de tir ST2
Citadelle Bergé – 1^{er} RPIMA
64 100 BAYONNE**

**Le contrôleur technique
P. GONZALEZ**

Copies : /

Ce rapport comporte 10 pages, Seule la reproduction intégrale du document est autorisée

SOMMAIRE

1	RENSEIGNEMENTS GENERAUX.....	3
1.1	ARCHITECTURE	3
1.2	LES PRINCIPES CONSTRUCTIFS.....	3
1.3	LES CONTRAINTES PARTICULIERES	3
1.4	LES INTERVENANTS SUR LE PROJET	3
2	MISSIONS CONFIEES A ANCO ATLANTIQUE.....	4
3	GENERALITES ET SIGLES UTILISES	5
3.1	OBJET DU RAPPORT	5
3.2	REMARQUES PRELIMINAIRES	5
3.3	FORMULATION DES AVIS D'ANCO ATLANTIQUE	5
4	LISTE DES DOCUMENTS EXAMINES.....	6
5	REGLEMENTATION APPLICABLE	6
6	EXAMEN DU DOSSIER PRO	7
6.0	MISSION LE SOLIDITE DES EXISTANTS	7
6.1	MISSION L SOLIDITE + Ps PARASISMIQUE	7
6.2	MISSION S SECURITE INCENDIE	11
7	SYNTHESE DE L'EXAMEN DU DOSSIER.....	12
6.1	MISSION L SOLIDITE + Ps PARASISMIQUE	12

1 RENSEIGNEMENTS GENERAUX

1.1 ARCHITECTURE

Le projet consiste à construire un auvent pour le stand de tir ST2 à la Citadelle Bergé de Bayonne.

Au final, il est prévu :

- Terrassement de la zone.
- Réalisation des massifs de fondations des murs de soutènement.
- Construction d'un auvent en structure métallique 12 x 10m avec 6m de hauteur environ.

Le présent rapport consigne ainsi les avis sur cette phase de travaux. Les zones non modifiées, existantes ne font pas l'objet d'un avis de notre part.

Enfin, on rappelle que les phases provisoires de travaux, ainsi que le traitement des terres polluées ne font pas parties de notre mission.

Affectation des locaux :

Code du travail

Classement supposé du permis de construire :

Code du travail

1.2 LES PRINCIPES CONSTRUCTIFS

- Fondations : Semelles superficielles filantes ou isolées
- Structure : Structure métallique de l'auvent.
- Enveloppe : Auvent couvert bac acier thermolaqué, ouvert.
- Équipements : Sans objet

1.3 LES CONTRAINTES PARTICULIERES

Liées au site :

enceinte citadelle militaire

Liées au mode constructif :

présence d'existants

Liées à l'occupation des locaux :

Sans objet

Technologie innovante :

Sans objet

Ouvrages éventuels non visés par le présent rapport :

Sans objet

1.4 LES INTERVENANTS SUR LE PROJET

Maître d'ouvrage :

ESID PAU

64 000 PAU

Maître d'ouvrage délégué :

/

Maître d'Œuvre :

Architecte

/

2 MISSIONS CONFIEES A ANCO ATLANTIQUE

- L :** Mission relative à la solidité des ouvrages et des éléments d'équipement indissociables
- S :** Mission relative à la sécurité des personnes dans les constructions
- LE :** Mission relative à la solidité des existants
- Ps :** Mission relative à la sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme
- VIEL :** Vérification des installations électriques

3 GENERALITES ET SIGLES UTILISES

3.1 OBJET DU RAPPORT

Le présent rapport est établi par **ANCO Atlantique** dans le cadre des missions ci-dessus qui lui ont été confiées par le Maître d'Ouvrage et référencées en page 3 sur la base des documents qui lui ont été fournis et dont la liste mentionnée ci-après au chapitre IV, à l'exception de la mission HAND qui fait l'objet d'un rapport séparé.

3.2 REMARQUES PRELIMINAIRES

Les avis formulés n'excèdent pas les indications données normalement lisibles sur les pièces dessinées ou décrites au chapitre IV.

La liste des textes réglementaire rappelée dans certaines rubriques du rapport n'est pas limitative.

La citation ou le rappel de textes réglementaires et/ou normatifs ne préjugent en rien de l'étendue exacte de la mission d'**ANCO Atlantique** qui reste celle fixée dans son contrat.

3.3 FORMULATION DES AVIS D'ANCO ATLANTIQUE

Abréviations utilisées pour formuler les avis d'**ANCO Atlantique**

AF : Favorable

Les dispositions prévues sont conformes aux dispositions réglementaires de référence, étant bien entendu que la conformité définitive de l'ouvrage terminé ne peut être attestée qu'après la mise en œuvre.

AS : Suspendu

Avis suspendu en complément d'information, soit dans le cas où les documents ne comprennent pas tous les renseignements nécessaires au stade de la conception, soit dans le cas où cet avis est subordonné à des études, essais ou informations nécessaires à nous soumettre ultérieurement

AD : Défavorable

Les dispositions présentes sont à modifier.

AP : A Préciser

Les indications portées sur les documents examinés ne permettent pas de formuler un avis.

SO : Sans Objet

Le point réglementaire ne s'applique pas au projet.

HM : Hors mission

Les points réglementaires ou les dispositions prévues ne sont pas concernées par la mission confiée à **ANCO Atlantique**.

PM : Pour mémoire

Les points réglementaires apparaissent pour rappeler les impositions réglementaires au Maître d'Ouvrage ou à l'exploitant.

ANCO Atlantique n'a pas d'avis à émettre sur ces points particuliers.

4 LISTE DES DOCUMENTS EXAMINES

Intitulé des documents	Date du document	Date de réception
Dossier DCE finalisé Pièces écrites .CCTP (36 pages) .Etude de sols G2 PRO GEOFONDATION CAP 12 08 27-7 Documents graphiques Plans Archi/BET : -États EDL / projetés -Carnet de détails		21.07.26

5 REGLEMENTATION APPLICABLE

L'établissement est assujetti :

Code de la Construction et de l'Habitation
Normes relatives au bâtiment et DTU en vigueur
Arrêté du permis de construire : PC NON TRANSMIS

6 EXAMEN DU DOSSIER PRO

Dispositions prévues	AVIS	Commentaires
6.0 MISSION LE SOLIDITE DES EXISTANTS		
6.0.1 Définition du programme de travaux sur existants		
Existence de documents définissant de manière précise le programme	AF	
6.0.2 Renseignement sur les existants		
Existence de documents définissant les existants	AF	Avis favorable sous réserve : .S'assurer de l'état des structures conservés à l'avancement de la dépose /démolition. .Fournir étude d'un BET structure, pour avis avant EXE.
Influence des existants sur la construction	AF	Transmettre Etude d'un BET pour avis
6.0.3 Compatibilité du programme des travaux avec l'état des existants	AF	Une attention particulière est à prendre au niveau de la compatibilité des fondations existants/extension et des zones remaniées.
6.0.4 Solidité des existants concernés par les travaux neufs	AF	Selon étude BET Structure. A nous transmettre pour avis avant EXE.
6.1 MISSION L SOLIDITE + PS PARASISMIQUE		
6.2.1 Environnement		
Vent Région II rugosité 0	AP	A préciser au cctp par rapport à EC 0.
Neige Région A2, Alt < 200m	AF	
Séisme Zone 3, cat. importance I	AF	Selon CCTP P4/32. Aucune exigence réglementaire.
Termites	HM	Arrêté du 27 Juin 2006 en vigueur.
Classe d'environnement béton conforme EN 206-1	PM	Responsabilité de l'entreprise de prévoir un béton lié aux risques d'agression extérieure (vis-à-vis des eaux souterraines et du sol mais aussi par rapport à l'ambiance EXT).
Charges d'exploitation	PM	A assurer selon corpus eurocodes
6.3.1 Infrastructures		
Voirie définitive	SO	
Cheminement EXT	SO	
Terrassement butte de tirs	AF	
.Réalisation d'une plateforme d'accès au-dessus de la fosse.		
.Retrait des 100m³ de sable de la butte, des 20m³ de la surface interdite, des 100m³ de la partie supérieure.		
.Reconstitution du noyau de terre.		
.La butte de tir sera réalisée en sable neuf de rivière lavé et roulé de granulométrie 0,5 et 2mm sur une pente 2/3. Épaisseur 2m.		
.Profondeur de l'auvent sera de 12m x 10,5m de largeur.		
.Géotextile anti-contaminant pour recouvrir le noyau de terre afin d'isoler le sable et la terre.		

Dispositions prévues	AVIS	Commentaires
Terrassement de la cuve à eau .Terrassement pour réalisation d'une fosse afin d'y intégrer une cuve à eau en PVC de 10m³ dont les parois sont en bloc de béton banché. .Drain en pied des murs de la cuve.	AF	Avis favorable de principe. Nous transmettre plans GO du BET pour avis définitif.
Réseaux EXT * EU/EV * EP PVC CR8, compris regard de visite, raccordement vers cuve et TP sur réseau EP existant.	SO AF	
6.3.2 Fondations		
Fondations .HEB 200 de 11m de longueur espacés de 1,4m avec blindage béton compris Clou/Tirant selon étude G2 PRO. .Drainage prévu autour de l'auvent et de la fosse	AF	Avis favorable sous réserve de : .Transmettre plans EXE GO. .Respecter scrupuleusement G2 PRO pour validation finale, EC7 et NF P 94-262. Sur les zones démolies, une attention particulière sera à prendre sur l'ancrage au bon sol des fondations. Des sur-profondeurs peuvent être à attendre. Une attention particulière sera à prendre sur la compatibilité des anciennes/nouvelles fondations. .dimensionnement drainage à transmettre en EXE pour avis final.
Dallage .Dallage désolidarisé prévu en béton ép 20cm avec pente de 1%. Fond de forme compacté, géotextile, couche de fondation/forme de 20cm compactée en GNT 0/20.	AF	Avis favorable sous réserve : .se conformer au dtu 13.3 partie 1 en EXE. .Respecter scrupuleusement les conditions du rapport G2 PRO. .Attention sur les zones de remblaiement et ou les zones remaniées suite à la démolition, à la pertinence des essais à la plaque. Dans le cas d'épaisseur remaniée de plus de 50cm, des essais au pénétromètre dynamique seront plus appropriés. .Assurer essais de portance, nombre 3 mini sur remblais EV2/EV1<2,2 et EV2 > 50MPa et kw > 50MPa/m.
Parois enterrées	SO	

Dispositions prévues	AVIS	Commentaires
Soutènement Murs de soutènement en BA (épaisseur 20cm mur du fond de fosse, mur latéral droit, mur latéral gauche) compris drains en pied raccordés au réseau EP existant. Parois berlinoises clouées par battage de profilés verticaux type HEB S 275. Les murs latéraux de l'auvent auront pour rôle de retenir latéralement la butte de tir, les terres du TN. Imperméabilisation des parois verticales compris nappe à excroissance.	AF	Avis favorable de principe sous réserve : .Transmettre G2 PRO. .Transmettre étude GO du BET pour avis. .Il semble important de préciser qu'il ne s'agit pas de bloc mais bien de murs en BA. .NDC des murs de soutènement attendus pour validation finale avant EXE.
Dépollution des sols	HM	Il est prévu à la section technique N°2 du CCTP, des analyses de pollution des sols, et une gestion des déchets. Hors mission ANCO.
6.3.3 Structures		
Planchers	SO	
Murs/façades	SO	
Acrotères BA préfa	SO	
Charpente CM .Auvent en charpente métallique en acier galvanisé à chaud compris structure porteuse, pannes, CVT. Assemblages boulonnés. Dimensions 12 x 10,5m, pente 10% de couverture. Pré-scellement prévu dans massifs BA.	AF	Avis favorable de principe, en attente NDC BET pour validation finale.
Joint JD murs de soutènement	SO	
6.3.4 Clos et Couvert		
Façades opaques	SO	
Couverture Couverture bac acier thermolaqué nervuré 75/100 compris fixations.	AP	Transmettre type de protection bac acier. A assurer qualité marine. Préciser la nature des fixations.
Etanchéité	SO	
Menuiseries extérieures	SO	
Zinguerie Gouttières et DEP galvanisées.	AF	NDC DEP à transmettre pour avis avant EXE.
6.3.5 Eléments d'équipement		
Serrurerie	SO	

Dispositions prévues	AVIS	Commentaires
Blindage Blindage acier 8 et 4mm recouvert d'un bardage bois tendre de 40mm fixé sur des tasseaux de 20 x 20mm. Protection de la tête de fosse en bois tendre fixé mécaniquement	HM	.Dans le cas de bois pouvant être mis de manière prolongée en présence d'eau (pied de poteau, ouvrage horizontaux...) à assurer classe 4 et classe 3 pour tous les autres bois extérieurs. A assurer en EXE.
Cuve récupération eau de pluie	HM	
Escalier Bois Escalier en pin extérieur d'accès à la fosse en L et à la butte de tir.	HM	.Dans le cas de bois pouvant être mis de manière prolongée en présence d'eau (pied de poteau, ouvrage horizontaux...) à assurer classe 4 et classe 3 pour tous les autres bois extérieurs. A assurer en EXE.
Plâtrerie	SO	
Menuiseries intérieures	HM	
Revêtements de sol et de murs INT/EXT	HM	
6.3.6 Installations Techniques		
Plomberie sanitaire Réseau tube PE Evacuations PVC NF	HM	
Cuve récupération d'eau de pluie Cuve de 10 000 l polyéthylène permettant de collecter les EP	HM	
Chauffage	HM	
VMC	HM	
Ventilation de confort	HM	
Ascenseur	HM	
Gaz	SO	
Electricité Conforme à la C15-100	AF	Transmettre pour avis avant EXE plans et schémas unifilaires.
Installation photovoltaïque	SO	
6.3.7 Contrôle interne des constructeurs	PM	A assurer par chacun des constructeurs. Des attestations d'auto contrôles seront demandées en fin de chantier à chaque entreprise.
6.3.8 Levée des avis ANCO phase conception	AF	

Dispositions prévues	AVIS	Commentaires
6.2 MISSION S SECURITE INCENDIE <u>CODE DU TRAVAIL - DECRETS n°2008-243 et 2008-244 du 07/03/2008</u> <u>Livre II - Dispositions applicables aux lieux de travail</u> <u>Chapitre IV - Sécurité des lieux de travail</u> Section 1 - Caractéristiques des bâtiments Section 2 : Voies de circulation et accès Section 3 : Quai et rampe de chargement Section 5 : Accessibilité des lieux de travail aux travailleurs handicapés <u>Chapitre V - Installations électriques des bâtiments et de leurs aménagements</u> <u>Chapitre VI - Risques d'incendies et d'explosions et évacuation</u> <u>Chapitre VII - Installations sanitaires restauration</u> <u>Chapitre VII - Risques d'incendie et d'explosions et évacuation</u>		
	SO	
	SO	
	SO	
	SO	Partie opérationnelle d'un régiment de l'armée.
	PM	Cf avis ANCO du 23.07.26
	AF	A l'air libre. Personnels < 19p.
	HM	
	AF	

7 SYNTHÈSE DE L'EXAMEN DU DOSSIER

Ce tableau est la synthèse de tous les avis **AS**, **AD** et **AP** émis dans lors de l'examen détaillé du dossier

Dispositions prévues	AVIS	Commentaires
6.1 MISSION L SOLIDITE + PS PARASISMIQUE	AP	A préciser au cctp par rapport à EC 0.
6.2.1 Environnement		
Vent Région II rugosité 0	AP	Transmettre type de protection bac acier. A assurer qualité marine. Préciser la nature des fixations.
6.3.4 Clos et Couvert		
Couverture Couverture bac acier thermolaqué nervuré 75/100 compris fixations.		